

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Martigny, le 13 avril 2023

L'autodétermination: un droit inaliénable... à restituer!

Dans la liste des rendez-vous de son 50^e anniversaire, la Fondation Domus propose de commencer par mettre les pieds dans le plat. Les personnes en situation de handicap psychique ont des droits, que l'institutionnalisation a contribué à faire oublier ces dernières décennies. Une convention de l'ONU le rappelle, et le Valais a récemment créé la base juridique pour l'appliquer. Le 28 avril, la Fondation Domus organise une grande journée publique pour en parler. Et pour faire mieux.

Hier, la personne en situation de handicap psychique faisait partie de nos vies, de nos villages. Ses parents, sa famille ou un homme d'église la prenait sous son aile, et les employés communaux lui confiaient de petites tâches. La prise en charge de cette population s'est ensuite peu à peu institutionnalisée. La Fondation Domus, née en 1973 – alors sous le nom de La Miolaine, à La Tzoumaz – fait partie des structures nées pour les «prendre en charge». Aujourd'hui l'institution œuvre à la réhabilitation psychosociale de cette patientèle, sur mandat du canton, proposant hébergement, suivi à domicile, ateliers et thérapies.



«Se distancier du paternalisme»

Depuis quelques mois cependant, la Fondation Domus – et sans doute tous ses homologues valaisans – vit une profonde remise en question: l'accompagnement proposé respecte-t-il vraiment les droits des bénéficiaires? Si l'on en croit [Pierre Margot-Cattin](#), interviewé dans le récent rapport d'activité de la Fondation Domus, la situation est pour le moins perfectible: «Les postures professionnelles doivent évoluer, se distancier du

paternalisme de la prise en charge, pour aller vers l'accompagnement. L'institution ne doit plus être un monolithe qui prend en charge les gens dans le besoin, mais une structure qui propose des prestations à des adultes et les aide à poser des choix de vie éclairés.» Et ce, qu'il s'agisse de sexualité, d'alimentation, de spiritualité, ou encore de citoyenneté.

En Valais: une base juridique depuis 2021, la première en Suisse romande

Bonne nouvelle: pour les y inciter, le Valais a été le premier canton romand à créer une base juridique complète. Celle-ci devrait permettre la mise en œuvre de la CDPH (Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap), ratifiée par 175 pays et entrée en vigueur en Suisse en... 2015. Les pratiques doivent donc changer, et ce sans tarder.

Ainsi, pour tenter rapidement de faire mieux, la Fondation Domus propose une journée d'échanges le 28 avril prochain, avec la présence attendue du père du concept de réhabilitation psychosociale (basé sur l'autodétermination), le professeur Nicolas Franck, psychiatre et Chef du pôle Centre hospitalier le Vinatier à Lyon, établissement de référence en psychiatrie et santé mentale.

Table ronde sociétale: quelle place pour la différence?

Si la première partie de la journée s'adresse plus particulièrement aux professionnels, la table ronde de l'après-midi est ouverte à toutes et à tous, et pose plus largement la question de la place que notre société accorde à la différence... Un vaste débat!



Nicolas Franck



Barbara Fontana



Andrea Ehretsmann



Gaétan Debons

Philippe Besse

L'AUTODÉTERMINATION EN QUESTION – 28 AVRIL 2023, HÔTEL VATEL, MARTIGNY

- **8h-12h / Conférence-échange avec le professeur Nicolas Franck** Psychiatre connu et reconnu, père du concept de réhabilitation psychosociale, auteur de nombreux ouvrages, le professeur Nicolas Franck est l'invité de marque de cette journée. Sa conférence portera sur ce concept, aujourd'hui adopté par de nombreuses institutions en Europe, et sur l'enjeu qu'il porte: favoriser le rétablissement et l'inclusion sociale, en s'appuyant sur les capacités préservées et en respectant les choix des personnes accompagnées. Sans nier la complexité de leurs difficultés et de leurs besoins. La conférence et sera suivie d'échanges sur des cas concrets et de partage de bonnes pratiques.
- **12h-13h30 / Repas et réseautage**
- **13h30-15h30 / Table ronde: quelle place pour la différence?**
Bien trop souvent, les personnes en situation de handicap se voient privées de leurs droits par excès de «bienveillance» de leur entourage. Dans le milieu institutionnel, hier encore des «éducateurs les prenaient en charge» et désormais «les travailleurs sociaux doivent apprendre à accompagner». Un changement de paradigme qui soulève une question fondamentale: quelle place notre société est-elle prête à faire aux personnes différentes?

Avec:

- **Nicolas Franck**, chef de pôle au Centre hospitalier rive gauche Le Vinatier, Lyon, établissement référence en matière de santé mentale, créateur du concept de réhabilitation psychosociale
- **Barbara Fontana**, MER à l'Uni de Fribourg, chercheuse et autrice de différents travaux sur l'autodétermination et la participation citoyenne
- **Andrea Ehretsmann**, présidente ad interim de l'association Re-Pairs, pair praticienne en santé mentale au HUG, membre de l'équipe du centre de compétence de la pair-aidance Coraasp
- **Gaétan Debons**, chef de l'Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap, État du Valais
- **Philippe Besse**, directeur de la Fondation Domus

> Inscriptions obligatoires: <https://my.weezevent.com/la-journee-de-lautodetermination>

> La Fondation Domus a 50 ans! Cet événement s'inscrit dans son [programme-anniversaire](#).

Renseignements complémentaires

Philippe Besse, directeur de la Fondation Domus

D. 027 205 75 01 / M. 079 746 73 61 / ph.besse@fondation-domus.ch

Nicolas Franck, psychiatre, chef de pôle Centre hospitalier rive gauche Le Vinatier, Lyon

T. 0033 4 37 91 55 34 / nicolas.franck@ch-le-vinatier.fr

Barbara Fontana, MER à l'Uni de Fribourg, chercheuse et autrice

T. 026 300 77 11 / M. 078 828 42 99 (en matinée, dès le 18 avril) / barbara.lana@unifr.ch

Andrea Ehretsmann, présidente Re-Pairs, pair praticienne en santé mentale au HUG

M. 079 685 69 29 (mercredi ou vendredi, dès 11h) / comite@re-pairs.ch

Gaétan Debons, chef de l'Office de coordination pour les questions liées au handicap, VS

D. 027 606 11 00 / M. 079 290 25 64 / gaetan.debons@admin.vs.ch